

CHAMPIONNAT DE FRANCE MONOTYPES HABITABLES

GRAND PRIX  ÉCOLE NAVALE



CHAMPIONNAT DE FRANCE DE VOILE

MONOTYPES HABITABLES 2026

GRAND PRIX  ÉCOLE NAVALE

Du 13 au 17 mai 2026

INSTRUCTIONS DE COURSE-www.agpen.fr

Version 13 mai 2026 Incluant l'avenant#1

Les modifications sont inscrites en rouge. IC modifiées : IC 7 Pavillon de classe IC 16 Temps limite Crozon Morgat et Annexe parcours 3.3 Brest ,3.5 Morgat et 3.7 Roscanvel



La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1.

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

Les règles applicables sont décrites dans l'AC1.

L'annexe T des RCV «conciliation» s'appliquera.

De plus, La partie B, section II du RIPAM s'applique quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil (fixée à 22h00 pour l'épreuve) et celle du lever du soleil (fixée à 06h30 pour l'épreuve)

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE (IC)

2.1. Toute modification aux IC sera mise en ligne au plus tard 90 minutes avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2. Des modifications orales aux IC pourront être données sur l'eau. Dans ce cas, le comité de course enverra le pavillon L sur le bateau comité et annoncera la modification à la voix et sur le canal VHF de la course. Un bateau du comité de course ou un bateau jury pourra informer chaque bateau.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1. Les avis aux concurrents seront mis en ligne sur le tableau officiel électronique du site www.agpen.fr

3.2. Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur les canaux VHF définis à l'IC 5.1.

4. CODE DE CONDUITE

4.1. [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2. [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, conformément aux instructions d'utilisation.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE ET CANAUX VHF

5.1. Les signaux faits à terre sont envoyés aux mâts de pavillons situés :

5.1.1. Zone A VHF 14 : Ecole Navale sur le bâtiment « Albatros »

5.1.2. Zone B VHF 11 : Ecole Navale à proximité de la cale de mise à l'eau

5.1.3. Zone C VHF 72(1W) : Brest : à l'étage de la Maison du Nautisme

5.1.4. Zone D VHF 69 : Camaret : à la Cabane Noire -près de la Tour Vauban

5.1.5. Zone E VHF 77 : Crozon Morgat : Centre nautique

5.1.6. Zone F VHF 87 : Roscanvel : sur le toit du Fort de Roscanvel

5.2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé à terre, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait

- Moins d'une heure après l'amené de l'Aperçu pour les zones A, C, D et E.

- Moins de 30 minutes après l'amené de l'Aperçu pour les zones B et F.

Ceci modifie Signaux de course.

6. PROGRAMME DES COURSES

6.1. Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore deux minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

6.2. Le nombre de courses programmées et l'heure limite du dernier signal d'avertissement du dernier jour de la régata seront mis en ligne sur le tableau officiel d'information avant 20h00 le vendredi 15 mai.

6.3. Les courses sont prévues selon le programme défini en annexe 3 de l'AC.

7. PAVILLONS DE CLASSE

Chaque pavillon de classe est décrit dans le tableau ci-dessous. La répartition est susceptible d'être modifiée par avenant aux IC.

Zones	Classes/Groupe	Pavillons de classe
Zone A Ecole Navale	J80	Sigle J80
Zone B Ecole Navale	INQ	Sigle INQ
	Open 500	Sigle Open 500
Zone C Brest	Mini J,	Sigle Mini J
	Néo 495	Pavillon GPEN
Zone D Camaret	Corsaire	Sigle Corsaire
	Multi 2000	Flamme Bleu Ciel
Zone E Crozon Morgat	Open 5.70	Sigle Open 5.70
	Groupe (A, B)	Flamme Jaune
	Groupe (L, R1, R2)	Flamme Violette
Zone F Roscanvel	Waszp	Sigle Waszp

8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en Annexe 1 « Zones de Course ».

9. LES PARCOURS

- 9.1. Les parcours sont décrits en annexe 3 « Parcours » en incluant l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée.
- 9.2. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera si nécessaire le parcours à effectuer, le cap et la longueur approximatifs du premier bord du parcours.
- 9.3. Pour les parcours côtiers :
- 9.3.1. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.3.2. Le pavillon O envoyé avec des signaux sonores répétitifs au voisinage d'une marque à contourner signifie : « Après le passage de cette marque, rejoignez directement la ligne d'arrivée. »
- 9.3.3. Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe 3 « Parcours » (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en Annexe 4 « Pointage Officiel à une marque ».

10. MARQUES

10.1. Répartition des marques par zone de course

	Zone A	Zone B	Zone C	Zone D	Zone E	Zone F
	Ecole Navale	Ecole Navale FFVoile	Brest	Camaret	Crozon	Roscanvel
	J80	Open500- INQ	Handi	Corsaire- Multi 2000	Open 5.70 Intersérie Croiseurs Légers	Waszp
Marque de départ	Viseur ou BLANCHE	Viseur ou BLANCHE	Viseur ou BLANCHE	Viseur ou BLANCHE	Viseur ou BLANCHE	JAUNE
Marques de parcours et de dégagement	ORANGE	VERTES	BLANCHE	VERTE	JAUNE	ORANGE Marque 1
Marque de changement de parcours	VERTE	ORANGE	VERTE	JAUNE	ORANGE	
Marque d'arrivée	BLANCHE	BLANCHE	ROUGE	BLANCHE	BLANCHE	JAUNE

10.2. Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10.3. Sauf à une porte, les bateaux doivent laisser les marques à bâbord. En cas d'absence d'une des marques d'une porte, la marque restante devra être contournée à bâbord.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles sont précisées en annexe 5 « Zones interdites ».

12. LE DEPART

12.1. La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrémité tribord et le mât arborant un pavillon orange sur un bateau du comité de course ou le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

12.2. [DP] [NP] Bateaux en attente : Les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux.

12.3. Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le comité de course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF de la course au plus tôt une minute après le signal de départ. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 61.1(a)).

12.4. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction. Ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2.

13. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

13.1. Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible.

13.2. La position de toute marque autonome pourra être modifiée de plus ou moins 10 degrés et jusqu'à environ 200 mètres au vent ou sous le vent par rapport à la position précédente, sans signaler de changement de parcours (ceci modifie la RCV 33 et Signaux de course)

- 13.3 Pour toutes les zones : Quand un changement de parcours est signalé à la porte 3, seule la marque 1 sera remouillée (la marque 2 sera supprimée). Quand un changement de parcours est signalé à la marque 2, la porte 3 sera supprimée et remplacée par une seule marque à laisser à bâbord.
- 13.4 Quand, lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
- 13.5 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis. Ceci modifie la RCV 28.1.

14. L'ARRIVEE

- 14.1. La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon bleu et le côté parcours de la marque d'arrivée.
- 14.2. **Pour les Waszp uniquement :**
- 14.2.1. Grand Prix Finish : lorsque le premier bateau termine le parcours et passe la ligne d'arrivée, le comité de course, positionné en arrivée (pavillon bleu envoyé), enverra immédiatement un pavillon jaune avec un signal sonore (cela modifie Signaux de course).
Ce pavillon jaune pourra être doublé à la porte sous le vent.
Le pavillon jaune et le pavillon bleu seront affalés à la fin de la fenêtre d'arrivée ou quand le dernier bateau aura fini. La fenêtre d'arrivée sera égale à 10 minutes
- 14.2.2. Les bateaux peuvent choisir de naviguer un tour, puis de s'arrêter et d'attendre, même si le bateau en tête n'a pas encore terminé.
Ils seront classés dans l'ordre de leur passage sous le vent
- 14.2.3. Quand le premier bateau termine le parcours et franchit la ligne d'arrivée, les concurrents doivent alors franchir la ligne d'arrivée, nonobstant le nombre de tours effectués
- 14.2.4 a). Leur position dans la course sera établie à partir de l'ordre d'arrivée et du nombre de tours effectués.
b). Parcours n°3 : les bateaux qui auront effectué 3 tours seront classés devant les bateaux qui auront effectué 2 tours et 1 tour.
c). Les concurrents n'arrivant à franchir la ligne d'arrivée avant sa fermeture seront classés en fonction de leur dernier passage à la marque sous le vent.
- 14.2.5 [DP] Les bateaux fini et n'étant pas plus en course, doivent s'écarter de la zone d'arrivée.

15 SYSTEME DE PENALITE

- 15.1 Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.
- 15.2 Action du jury sur l'eau :
Un système de jugement semi-direct pourra être mis en place sur les zones A,B et E.
Les modalités sont précisées en annexe 2 des IC « Jugement semi-direct ».

16 TEMPS LIMITES

- 16.1 Pour les parcours côtiers et Speed Crossing : Il n'y a pas de temps limite du premier bateau pour finir. Les bateaux ne finissant pas dans un délai de 3 minutes par mille nautique (distance inscrite dans le parcours à effectuer) avec un minimum de 60 minutes après le premier bateau ayant effectué le parcours et fini sont classés DNF. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.
- 16.2 Pour les parcours côtiers : le temps limite pour finir après l'arrivée du quatrième est de 3 minutes par mille avec un minimum de 60 minutes

Pour les parcours construits : le temps limite du premier bateau pour finir et le temps pour finir après le premier est de :

Zones	Classes	Temps limite pour finir pour le premier (en minutes)	Temps pour finir après le premier (en minutes)
Zone A Ecole Navale	J80	90	20
Zone B-Ecole Navale	Toutes	90	20
Zone C Brest	Mini J, Néo 495	60	20
Zone D Camaret	Toutes	90	20
Zone E Crozon Morgat	Open 5,70	90	20
	Croiseurs légers	90	35
Zone F Roscanvel	Waszp	30	10

Les bateaux ne finissant pas dans les temps pour finir après le premier bateau définis dans le tableau ci-dessus sont classés DNF. Ceci modifie les RCV 35, A4 et A5.

17. DEMANDES D'INSTRUCTION

17.1. Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, suivant ce qui est le plus tard.

17.2. Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du jury situé :

- Zones A et B Ecole Navale Lanvéoc Poulmic : au Bâtiment Ailée
- Zone C à Brest : au Port du Moulin Blanc, salle Pénoupèle
- Zone D à Camaret : auprès du comité de course
- Zone E à Crozon : au Centre Nautique de Crozon
- Zone F à Roscanvel : auprès du comité de course.

Des avis seront mis en ligne sur le Tableau Officiel d'Information, [\[en cliquant ici\]](#) ou via le QR-Code ci-dessous, au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins.

Les instructions auront lieu dans la salle du jury, située :

Zones	Classes	Lieu d'instruction
Zone A Ecole Navale	Toutes	Ecole Navale-Bâtiment Ailée
Zone B Ecole Navale	Toutes	Ecole Navale-Bâtiment Ailée
Zone C Brest	Toutes	Salle Penoupèle
Zone D Camaret	Toutes	Cabane Noire, près de la Tour Vauban
Zone E Crozon Morgat	Toutes	Centre Nautique
Zone F Roscanvel	Toutes	Ecole Navale-Bâtiment Ailée



18. CLASSEMENT

18.1. 3 courses validées sont nécessaires pour valider la compétition

18.2. Pour toutes les séries sauf les Waszp,

- a) Quand trois courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores

- de ses courses.
- b) Quand quatre courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- 18.3. Pour les Waszp,
- a) Quand 4 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau dans la série sera le total de ses courses à l'exclusion de son plus mauvais score.
- b) Pour les Waszp, quand 8 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau dans la série sera le total des scores de ses courses à l'exclusion de ses deux plus mauvais scores.
- 18.4. Pour le championnat national de voile de la Fédération des Clubs de la Défense, le vainqueur sera déterminé, conformément à l'AC, par extraction du classement général J80 sans recalcul des ~~points~~
- 18.1. Pour le championnat de France UNSS de voile habitable Equipe Lycée, le vainqueur sera déterminé, conformément à l'AC, par extraction du classement général J80 sans recalcul des points.
- 18.2. Le calcul du temps compensé sera fait selon le système temps sur temps avec CVL pour les parcours construits et du temps sur distance avec CVL pour les parcours côtiers.
- 18.3. Groupes de classement : Les groupes de classement seront établis selon la répartition en filières et en groupes OSIRIS des règles de classement OSIRIS Habitables. (Règles OSIRIS Habitables - Article 2 « répartition des bateaux » - Des groupes de classements pourront être établis par regroupement de groupes OSIRIS. Ces groupes de classement seront affichés le premier jour de course au plus tard à 12h30. 18.8 les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés, tels qu'ils ressortent des déclarations des concurrents lors de leur inscription, seront affichés au tableau officiel au plus tard 2 heures avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

19. REGLES DE SECURITE

- 19.1. [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au comité de course aussitôt que possible.
- 19.2. Pour toutes les séries, le port d'un équipement individuel de flottabilité (EIF) est obligatoire depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.
- 19.3. Utilisation du bout-dehors :
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout-dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.
- 19.4. Pour les Waszp, sauf si prescrit différemment par les RC, le port d'un casque est obligatoire depuis le départ sur l'eau jusqu'au retour à terre.
- Ces équipements pourront être enlevés brièvement entre les courses pour changer ou ajuster un vêtement ou un équipement personnel ou pour un besoin impérieux.

20. REMPLACEMENT DE CONCURRENTS OU D'EQUIPEMENT

- 20.1. [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course.
- 20.3. [DP] Le remplacement d'un équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

21. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 21.1. Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux IC.
- 21.2. [DP] Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 21.3. [DP] Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son 1er signal d'avertissement du jour.
- 21.4. Pénalités sans instruction à l'initiative du comité technique :
- Débuter la première course sans avoir terminé de remplir la fiche déclarative du matériel : 1 point sur la première course du jour.
 - Ne pas avoir présenté le matériel devant être marqué : 1 point pour chaque course concernée. (Ceci modifie la RCV 60.5 b)

22. PUBLICITE

Réserve

23. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels seront identifiés par un pavillon GPEN.

Bateaux jury : Pavillon jaune avec « JURY »

Bateaux comité technique : Pavillon bleu avec « JAUGE »

24. ACCOMPAGNATEURS

24.1. [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors des zones où les bateaux courent depuis le signal préparatoire de la première classe à prendre le départ jusqu'à ce que tous les bateaux aient fini ou que le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.

24.2. [NP] Les bateaux accompagnateurs seront identifiés par un autocollant GPEN apposé sur le capot moteur.

24.3. La réglementation des conditions d'intervention des entraîneurs sur les compétitions de la FFVoile s'appliquera.

24.4. [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :

- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord
- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote tant que le moteur est en marche (en accord notamment avec la division 240).

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

25. EMBLEMES

[DP] Les bateaux doivent être maintenus à la place qui leur a été attribuée quand ils se trouvent dans le parc à bateaux ou le port.

26. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

[NP] Pour les zones A, B, C, D et E, les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité technique.

27. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINES DE PROTECTION

[DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

28. PRIX

Des prix seront distribués comme suit :

- Médailles aux trois premiers de chaque classe concourant pour un titre de champion de France
- Des prix aux trois premiers de chaque classe concourant pour le Grand Prix de l'Ecole Navale
- Le vainqueur du Championnat national de Voile de la Fédération des Clubs de la Défense (J80)
- Le vainqueur du championnat de France UNSS de voile habitable Equipe Lycée

ORGANISATION

Marc GANDER, Commissaire général

Bernard BOCQUET, Délégué fédéral

Alain DAOULAS, Commissaire nautique

Marc BOUVET, Délégué technique FFVoile

ARBITRES DESIGNES

Christophe GAUMONT Directeur de course

Nicole BITARD, présidente du comité de course de la zone A

Carole JAOUEN, présidente du comité de course de la zone B,

Christian LEAUSTIC, président du comité de course de la zone C

Patrick VILLETTE, président du comité de course de la zone D

Eric BOURNOT, président du comité de course de la zone E

Françoise DETTLING, présidente du comité de course de la zone F

Nicolas PECHA, président du comité technique

Bertrand CALVARIN, président du Jury

Corinne AULNETTE, présidente de panel zone E

ANNEXE 1 - ZONES DE COURSE

Zone	Diamètre	Position
Zone A - Ecole Navale - Rose	1,2 NM	48°17,890 N 004°21,630 W
Zone B - Ecole Navale - Jaune	1,4 NM	48°17,040 N 004°24,650 W
Zone C – Brest - Bleue	0,7 NM	48°23,120 N 004°25,340 W
Camaret et Mer d'Iroise - Orange	1,2 NM	48°17,880 N 004°35,460 W
Zone E – Crozon Morgat - Vert	1,2 NM	48°13,310 N 004°28,470 W
Zone F Roscanvel - Marron	1,1 NM	48°19,095 N 004°31,650 W



SD1

La règle 44.1 est modifiée comme suit : « Un bateau peut effectuer une pénalité quand il est susceptible d'avoir enfreint une ou plusieurs règles du chapitre 2 dans un incident pendant qu'il est en course (sauf la règle 14 quand il a causé un dommage sérieux ou blessure), la règle 31 ou la règle 42. Cependant,

(a) quand il est susceptible d'avoir enfreint une règle du chapitre 2 et la règle 31 dans le même incident, il n'a pas besoin d'effectuer la pénalité pour l'infraction à la règle 31;

(b) s'il a causé une blessure ou un dommage sérieux ou, malgré une pénalité effectuée, a obtenu un avantage significatif dans la course ou la série grâce à son infraction, sa pénalité doit être d'abandonner.

La pénalité dans la règle 44.2 est une pénalité d'un tour.

SD2 (a) Pendant qu'il est en course, un bateau peut réclamer

- contre un autre bateau selon une règle du chapitre 2 (sauf la règle 14) pour un incident dans lequel il était impliqué
- ou selon la règle 31
- ou la règle 42 modifiée selon les modalités de la RCV P5 si les règles de classe le prévoient.

Pour ce faire, il doit, pour chaque réclamation, héler « Protest » et arborer ostensiblement un pavillon rouge à la première occasion raisonnable (sauf si sa longueur est inférieure ou égale à 6m). Il doit affaler le pavillon avant, ou à la première occasion raisonnable après qu'un bateau impliqué dans l'incident a effectué spontanément une pénalité ou après une décision d'un juge.

(b) Un bateau qui réclame comme prévu dans la règle SD2(a) n'a pas droit à une instruction, sauf pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau. À la place, un bateau impliqué dans l'incident peut reconnaître avoir enfreint une règle en effectuant spontanément une pénalité. Un juge peut pénaliser tout bateau ayant enfreint une règle et n'ayant pas été exonéré, sauf si le bateau a effectué spontanément une pénalité.

SD3 (a) Quand un bateau

- (1) enfreint une IC ou une règle de classe régissant l'utilisation du bout dehors,
- (2) enfreint la règle 31 et n'effectue pas de pénalité,
- (3) enfreint la règle 42,
- (4) enfreint la règle 49 ou une règle de classe régissant la position de l'équipage,
- (5) obtient un avantage malgré une pénalité effectuée,
- (6) commet une infraction à la sportivité, ou
- (7) ne respecte pas la règle SD5 ou n'effectue pas une pénalité quand un juge lui impose de le faire,

un juge peut le pénaliser sans réclamation d'un autre bateau. Le juge peut imposer une pénalité ou plus, chacune d'entre elles étant signalée conformément à la règle SD4(b), ou rapporter l'incident au jury pour action supplémentaire. Si un bateau est pénalisé selon la règle SD3(a)(7) pour ne pas avoir effectué une pénalité ou pour ne pas l'avoir effectuée correctement, la pénalité initiale est annulée,

(b) Un juge qui décide, en se basant sur sa propre observation ou sur un rapport reçu de quelque source que ce soit, qu'un bateau peut avoir enfreint une règle, autre qu'une règle listée dans la règle SD2(a), peut informer le jury pour qu'il prenne une action supplémentaire selon la règle 60.1. Cependant, il n'informerait pas le jury d'une infraction alléguée à la règle 14 sauf en cas de dommage ou blessure.

SD4 Un juge signalera une décision de la façon suivante :

- (a) un pavillon vert et blanc avec un long signal sonore signifie « pas de pénalité »
- (b) un pavillon rouge avec un long signal sonore signifie « une pénalité a été donnée ou reste en suspens ». Le juge hèlera ou identifiera chaque bateau dans ce cas.

SD5 Un bateau pénalisé selon la règle SD4(b) doit effectuer une pénalité.

SD6 Aucune procédure d'aucune sorte ne peut être engagée en relation avec l'action ou l'absence d'action d'un juge sur l'eau. Un bateau peut réclamer ou demander réparation pour les incidents n'ayant pas fait l'objet d'une action du jury sur l'eau en accord avec SD2(b).

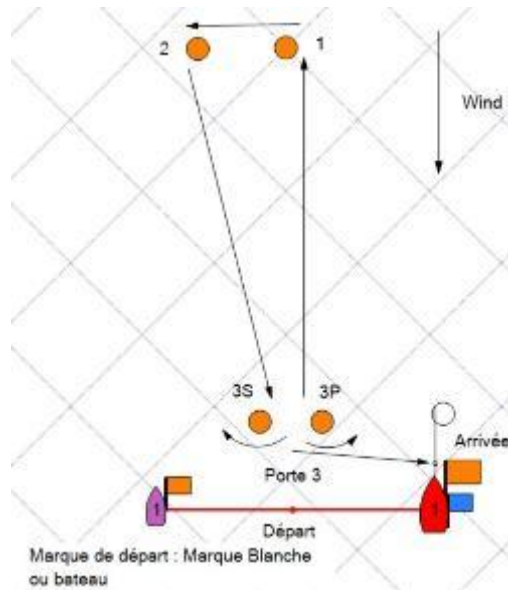
SD7 Un bateau ayant l'intention de

- (a) réclamer contre un autre bateau selon une règle autre que la règle SD5,
- (b) réclamer contre un autre bateau selon la règle 14 s'il y a eu un contact ayant causé dommage ou blessure, ou
- (c) demander réparation

doit réclamer ou demander réparation dans le temps limite dont le bateau dispose.

ANNEXE 3.1 - PARCOURS ZONE A - ECOLE NAVALE - J80

La couleur des bouées, est définie en IC 10.1



- La marque de départ sera un bateau viseur ou une bouée cylindrique **BLANCHE**
- Les marques de parcours 1, 2, 3S/3P, et 4S/4P sont des bouées de couleur **ORANGE**
- **Les marques pourront être robotiques.**
- La marque de changement de parcours est une bouée **VERTE**
- La marque d'arrivée est une bouée cylindrique **BLANCHE**.
- Les marques 1 et 2 sont à laisser à bâbord. La marque 3 est soit une porte constituée de 2 marques 3S/3P, soit une marque 3P à laisser à bâbord.
 - Parcours 1 : Flamme numérique n°1 Départ – 1 – 2 - 3S/3P – 1 – 2 - 3P - Arrivée
 - Parcours 2 : Flamme numérique n°2 Départ – 1 – 2 - 3S/3P – 1 – 2 - 3S/3P – 1 – 2 - 3P - Arrivée

Note : Quand un changement de parcours est signalé à une des marques de la porte 3, seule la marque 1 sera remouillée (la marque 2 sera donc supprimée).

Quand un changement de parcours est signalé à la marque 1 ou à la marque 2, la porte 3 sera supprimée et remplacée par une seule marque 3P à laisser à bâbord.

Parcours Virginie Hériot (Pavillon Jaune + éventuellement Flamme numérique N°3) + Pavillon GPEN



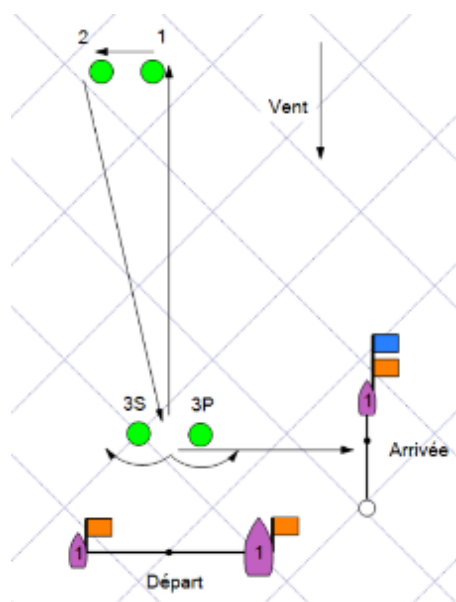
Si le pavillon GPEN est envoyé avec les signaux indiquant le parcours à effectuer, la position de la ligne d'arrivée est décalée.

Elle sera décalée et sera entre une bouée blanche à laisser à bâbord et un mât à terre arborant un pavillon Bleu devant la chapelle de l'Ecole Navale

- **Parcours Virginie Hériot (Pavillon Jaune + Pavillon GPEN) :** Départ - 1 – 2 - 3S/3P – 1 - 2, 3S/3P - Arrivée

ANNEXE 3.2 - PARCOURS ZONE B - ECOLE NAVALE – INQ et OPEN 5.00

La couleur des bouées, est définie en IC 10.1



- La marque de départ sera un bateau viseur ou une bouée cylindrique **BLANCHE**
- Les marques de parcours 1, 2, et 3S/3P sont des bouées de couleur **VERTES**
- **Les marques pourront être robotiques.**
- La marque de changement de parcours est une bouée **ORANGE**
- La marque d'arrivée est une bouée cylindrique **BLANCHE**.
- Les marques 1 et 2 sont à laisser à bâbord. La marque 3 est soit une porte constituée de 2 marques 3S/3P, soit une marque 3P à laisser à bâbord.
 - Parcours 1 : Flamme numérique n°1 Départ – 1 – 2 - 3S/3P – 1 – 2 - 3P - Arrivée
 - Parcours 2 : Flamme numérique n°2 Départ – 1 – 2 - 3S/3P – 1 – 2 - 3S/3P – 1 – 2 - 3P - Arrivée
- Quand un changement de parcours est signalé à une des marques de la porte 3, seule la marque 1 sera remouillée (la marque 2 sera donc supprimée).
- Quand un changement de parcours est signalé à la marque 1 ou à la marque 2, la porte 3 sera supprimée et remplacée par une seule marque 3P à laisser à bâbord.

Parcours Virginie Hériot (Pavillon Jaune + éventuellement Flamme numérique N°3) + Pavillon GPEN



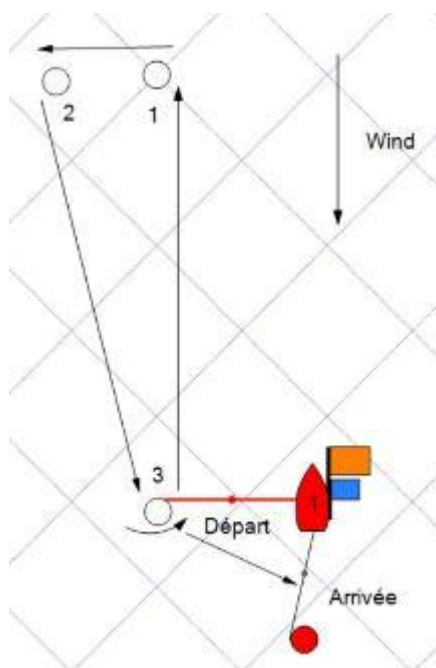
Si le pavillon GPEN est envoyé avec les signaux indiquant le parcours à effectuer, la position de la ligne d'arrivée est décalée.

Elle sera décalée et sera entre une bouée blanche à laisser à bâbord et un mât à terre arborant un pavillon Bleu devant la chapelle de l'Ecole Navale

- **Parcours Virginie Hériot (Pavillon Jaune + Pavillon GPEN) : Départ - 1 – 2 - 3S/3P – 1 - 2, 3S/3P – Arrivée décalée**

ANNEXE 3.3 - PARCOURS ZONE C - BREST- MINIJI - NEO 495

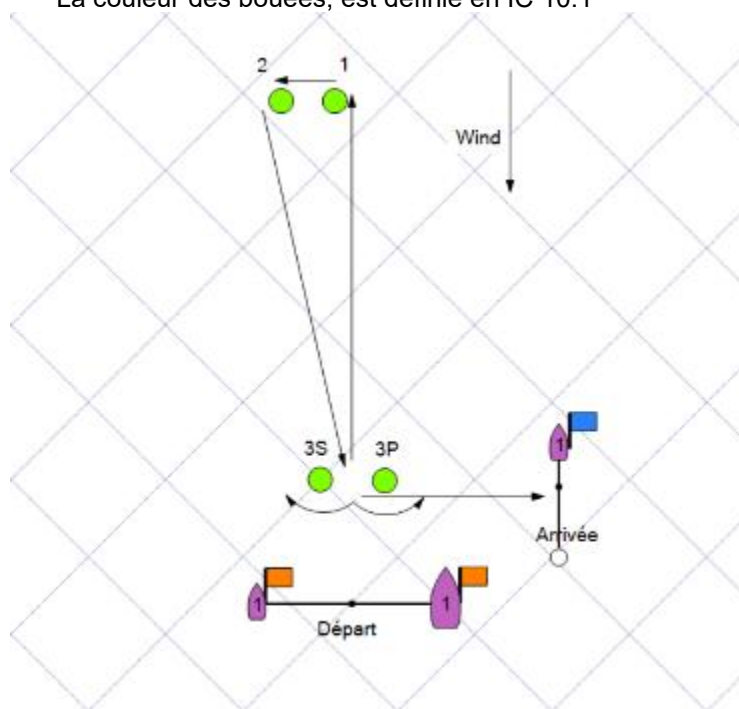
La couleur des bouées, est définie en IC 10.1



- La marque de départ sera un bateau viseur ou une bouée cylindrique **BLANCHE**
- Les marques de parcours 1, 2, 3S/3P, et 4S/4P sont des bouées de couleur **BLANCHE**
- La marque de changement de parcours est une bouée **VERTE**
- La marque d'arrivée est une bouée cylindrique **ROUGE**.
- Les marques 1 et 2 et 3 sont à laisser à bâbord.
 - Parcours 1 : Flamme numérique n°1 Départ – 1 – 2 - 3 - Arrivée
 - Parcours 2 : Flamme numérique n°2 Départ – 1 – 2 - 3 – 1 – 2 - 3 - Arrivée

**ANNEXE 3.4 - PARCOURS ZONE D
CAMARET – CORSAIRE - MULTI 2000**

La couleur des bouées, est définie en IC 10.1



- La marque de départ sera un bateau viseur ou une bouée cylindrique **BLANCHE**
- Les marques de parcours 1, 2, 3S/3P, et 4S/4P sont des bouées de couleur **VERTE**
- La marque de changement de parcours est une bouée **JAUNE**
- La marque d'arrivée est une bouée cylindrique **BLANCHE**.
- Les marques 1 et 2 sont à laisser à bâbord. La marque 3 est soit une porte constituée de 2 marques 3S/3P, soit une marque 3P à laisser à bâbord.
 - Parcours 1 : Flamme numérique n°1 : Départ – 1 – 2 - 3S/3P – 1 – 2 - 3P - Arrivée
 - Parcours 2 : Flamme numérique n°2 : Départ – 1 – 2 - 3S/3P – 1 – 2 - 3S/3P – 1 – 2 - 3P - Arrivée
- Quand un changement de parcours est signalé à une des marques de la porte 3, seule la marque 1 sera remouillée (la marque 2 sera donc supprimée).
- Quand un changement de parcours est signalé à la marque 1 ou à la marque 2, la porte 3 sera supprimée et remplacée par une seule marque 3P à laisser à bâbord.

Parcours Virginie Hériot (Pavillon Jaune + Pavillon GPEN)



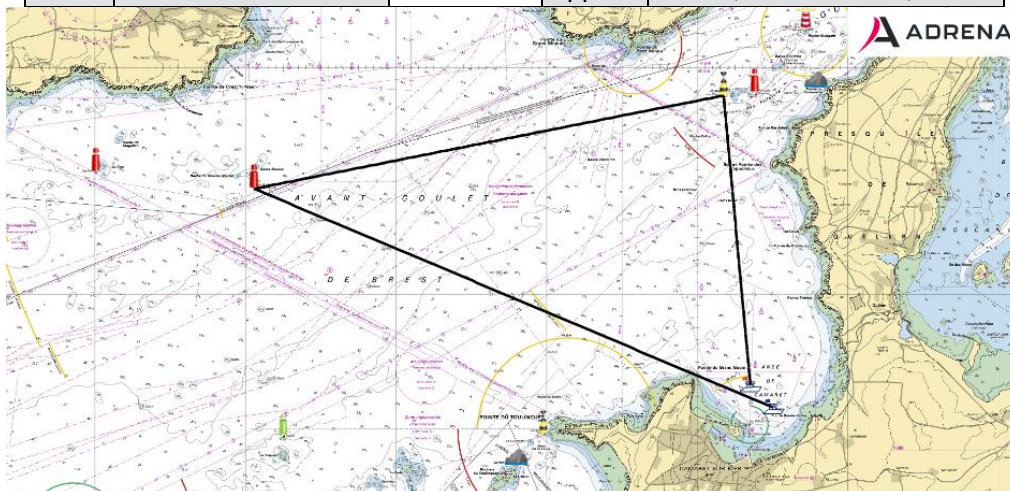
Si le pavillon GPEN est envoyé avec les signaux indiquant le parcours à effectuer, la position de la ligne d'arrivée est décalée.

- **Parcours Virginie Hériot (Pavillon Jaune + Pavillon GPEN)** : Départ - 1 – 2 - 3S/3P – 1 - 2, 3S/3P – Arrivée décalée

Elle sera décalée et sera située 100m dans l'EST du môle Nord du port de Camaret

Parcours côtiers-Camaret

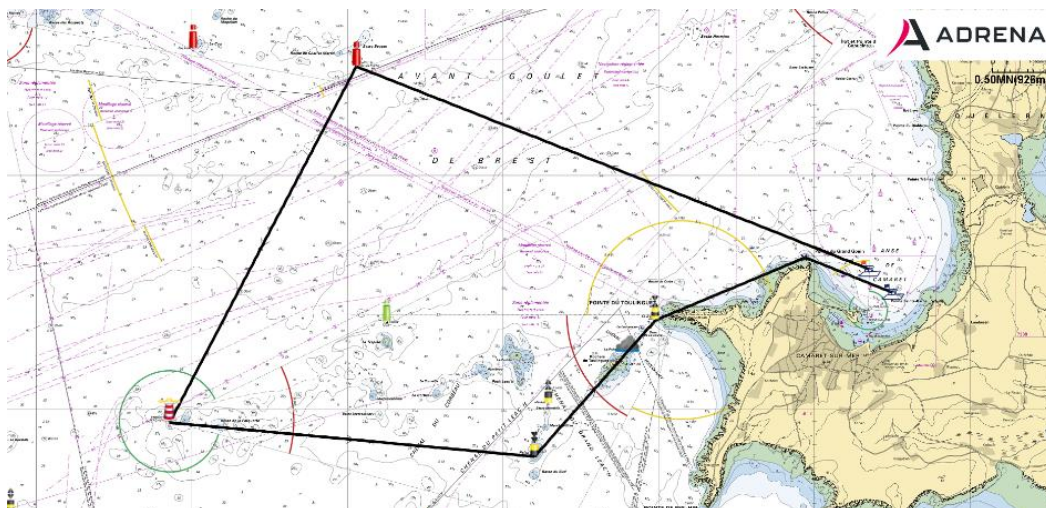
Parcours#1-12NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Camaret	IC 12.1		
2	Card W Les Fillettes	Contourner	Bâb,	48°19,752 N 004°35,654 W
3	Lat Bd Charles Martel	Contourner	Bâb,	48°18,930 N 004°41,890 W
4	Arrivée côtiers	IC 14.1	Approx	48°17,000 N 004°35,000 W



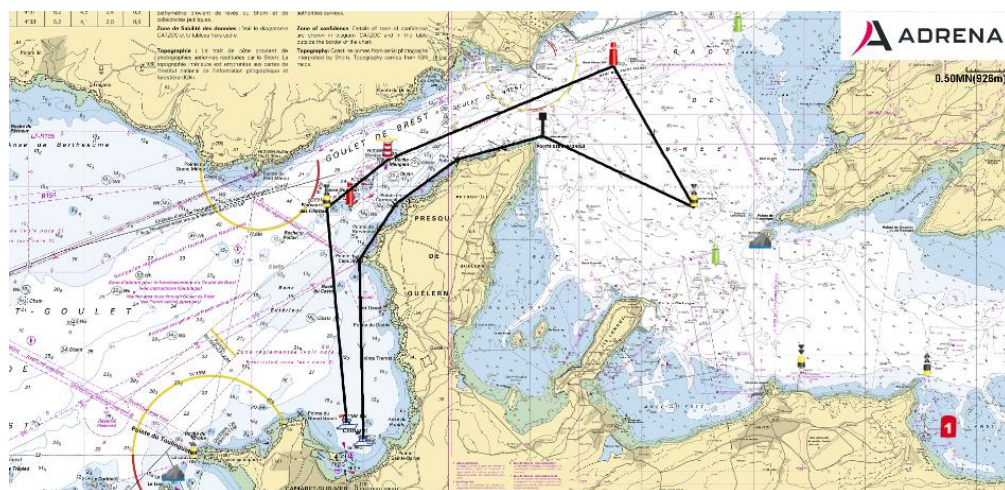
Parcours#2-13NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Camaret	IC 12.1		
2	Lat Tb Trepied	Contourner	Bâb,	48°16,740 N 004°41,500 W
3	La Parquette	Contourner	Bâb,	48°15,890 N 004°44,290 W
4	Card S Pelen	Contourner	Bâb,	48°15,600 N 004°39,600 W
5	Card N Mendufa	Contourner	Trib,	48°16,050 N 004°39,420 W
6	Card W La Louve	Contourner	Trib,	48°16,764 N 004°38,046 W
7	Arrivée côtiers	IC 14.1	Approx	48°17,000 N 004°35,000 W



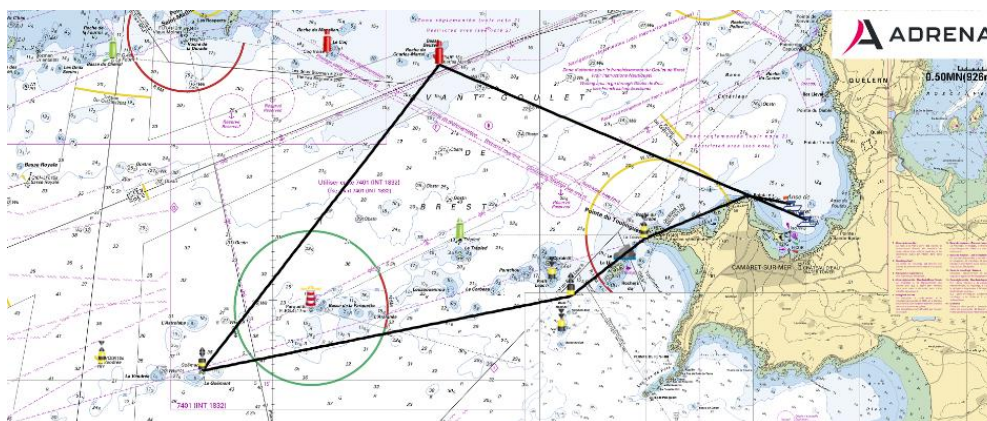
Parcours#3-15NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Camaret	IC 12.1		
2	Lat Bd Charles Martel	Contourner	Bâb,	48°18,930 N 004°41,890 W
3	La Parquette	Contourner	Bâb,	48°15,890 N 004°44,290 W
4	Card S Pelen	Contourner	Bâb,	48°15,600 N 004°39,600 W
5	Card W La Louve	Contourner	Trib,	48°16,764 N 004°38,046 W
6	Arrivée côtiers	IC 14.1	Approx	48°17,000 N 004°35,000 W



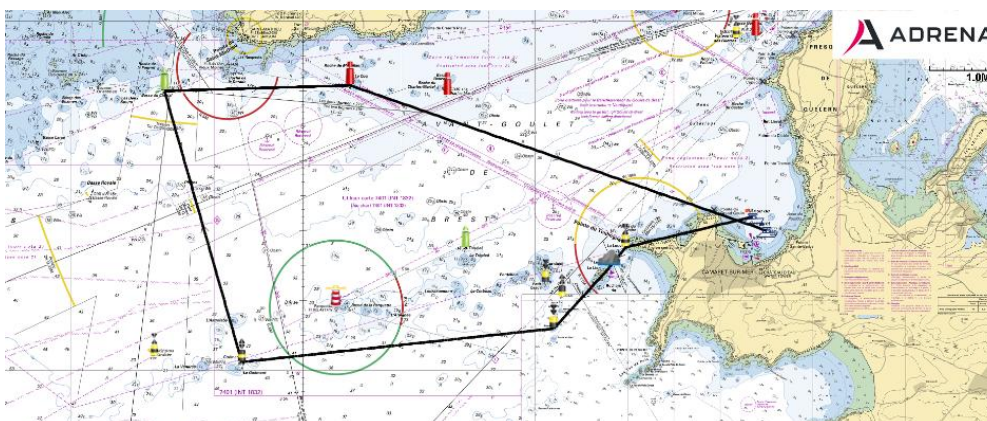
Parcours#4-15NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Camaret	IC 12.1		
2	Card W Les Fillettes	Contourner	Trib,	48°19,752 N 004°35,654 W
3	Rocher Mengam	Contourner	Trib,	48°20,330 N 004°34,560 W
4	Lat Bd Pénoupèle	Contourner	Trib,	48°21,444 N 004°30,520 W
5	Card W Basse du Renard	Contourner	Trib,	48°19,760 N 004°29,070 W
6	La Cormorandière	Contourner	Bâb,	48°20,609 N 004°31,780 W
7	Arrivée côtiers	IC 14.1	Approx	48°17,000 N 004°35,000 W



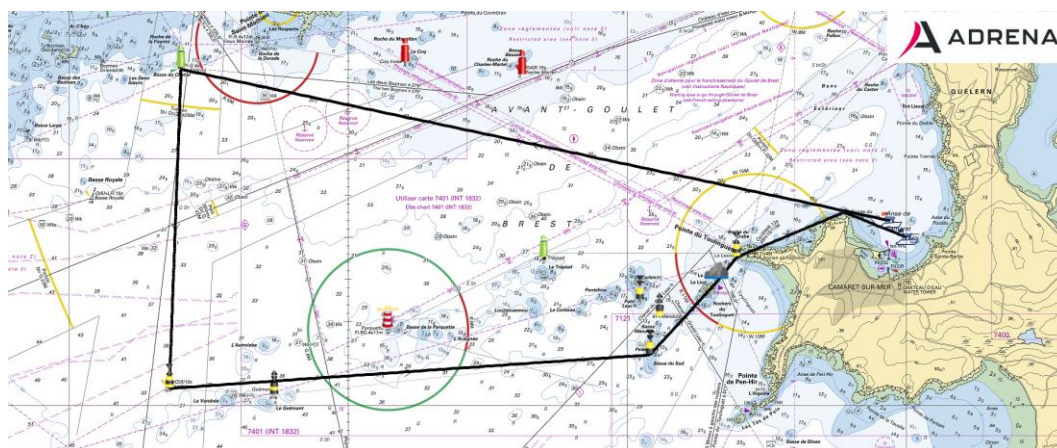
Parcours#5-18NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Camaret	IC 12.1		
2	Card W La Louve	Contourner	Bâb,	48°16,764 N 004°38,046 W
3	Card N Mendufa	Contourner	Trib,	48°16,050 N 004°39,420 W
4	Card Est Le Goemant	Contourner	Trib,	48°15,120 N 004°46,330 W
5	Lat Bd Charles Martel	Contourner	Trib,	48°18,930 N 004°41,890 W
9	Arrivée côtiers	IC 14.1	Approx	48°17,000 N 004°35,000 W



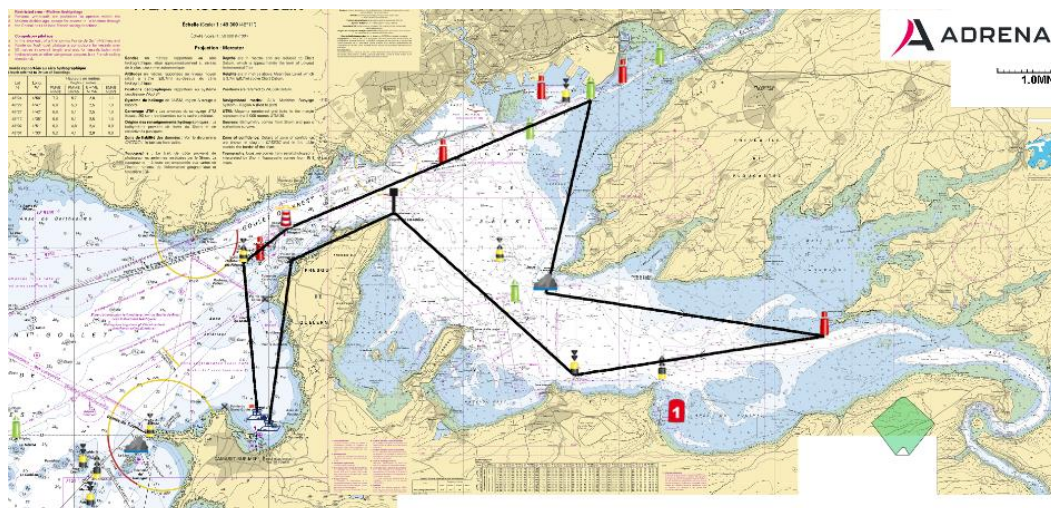
Parcours#6-21NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Camaret	IC 12.1		
2	Card W La Louve	Contourner	Bâb,	48°16,764 N 004°38,046 W
3	Rocher Le Pohen	Contourner	Trib,	48°16,470 N 004°38,400 W
4	Card S Pelen	Contourner	Trib,	48°15,600 N 004°39,600 W
5	Card Est Le Goemant	Contourner	Trib,	48°15,120 N 004°46,330 W
6	Lat Tb La Fourmi	Contourner	Trib,	48°19,000 N 004°48,000 W
7	Lar Bd Coq Iroise	Contourner	Trib,	48°19,080 N 004°43,990 W
8	Arrivée côtiers	IC 14.1	Approx	48°17,000 N 004°35,000 W



Parcours#7-22NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Camaret	IC 12.1		
2	Lat Tb La Fourmi	Contourner	Bâb,	48°19,000 N 004°48,000 W
3	Card W Vandrée	Contourner	Bâb,	48°15,200 N 004°48,210 W
4	Card Est Le Goemant	Laisser	Trib,	48°15,120 N 004°46,330 W
5	Card S Pelen	Contourner	Bâb,	48°15,600 N 004°39,600 W
6	Rocher Le Pohen	Contourner	Bâb,	48°16,470 N 004°38,400 W
7	Card W La Louve	Contourner	Trib,	48°16,764 N 004°38,046 W
8	Arrivée côtiers	IC 14.1	Approx	48°17,000 N 004°35,000 W



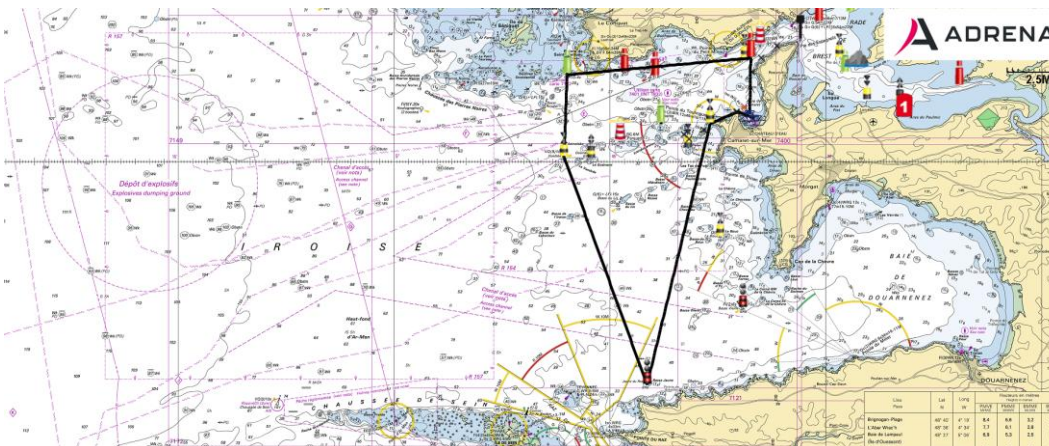
Parcours#8-30NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Camaret	IC 12.1		
2	Card W Les Fillettes	Contourner	Trib,	48°19,752 N 004°35,654 W
3	Rocher Mengam	Contourner	Trib,	48°20,330 N 004°34,560 W
4	Lat Tb Oceanopolis	Contourner	Trib,	48°22,520 N 004°26,730 W
5	Ile Ronde	Contourner	Bâb,	48°19,243 N 004°27,877 W
6	Lat Bd Aulne 6	Contourner	Trib,	48°18,505 N 004°20,719 W
7	Card N Duc d'Albe Lanveoc	Contourner	Trib,	48°17,840 N 004°27,150 W
8	La Cormorandière	Contourner	Bâb,	48°20,609 N 004°31,780 W
9	Arrivée côtiers	IC 14.1	Approx	48°17,000 N 004°35,000 W



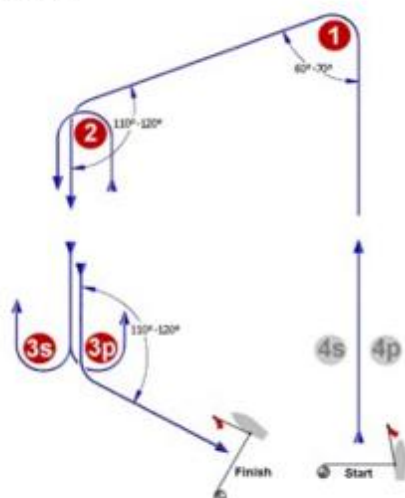
Parcours#9-35NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Camaret	IC 12.1		
2	Card W La Louve	Contourner	Bâb,	48°16,764 N 004°38,046 W
3	Card W Le Bouc	Contourner	Trib,	48°11,500 N 004°37,370 W
4	Danger Isolé Jaune du Raz	Contourner	Trib,	48°04,690 N 004°42,440 W
5	Card W Vandrée	Contourner	Trib,	48°15,200 N 004°48,210 W
6	Lat Tb Trepied	Contourner	Trib,	48°16,740 N 004°41,500 W
7	Arrivée côtiers	IC 14.1	Approx	48°17,000 N 004°35,000 W



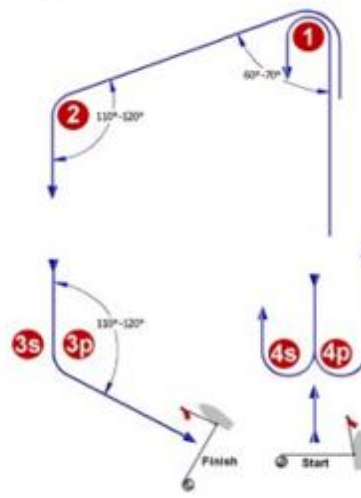
Parcours#10-41NM				
Ordre	Waypoint		Côté	Position
1	Départ Camaret	IC 12.1		
2	Lat Bd Kerviniou	Contourner	Bâb,	48°19,779 N 004°35,240 W
3	Lat Tb La Fourmi	Contourner	Bâb,	48°19,000 N 004°48,000 W
4	Card W Vandrée	Contourner	Bâb,	48°15,200 N 004°48,210 W
5	Danger Isolé Jaune du Raz	Contourner	Bâb,	48°04,690 N 004°42,440 W
6	Card W La Louve	Contourner	Trib,	48°16,764 N 004°38,046 W
7	Arrivée côtiers	IC 14.1	Approx	48°17,000 N 004°35,000 W



Parcours 1



Parcours 2



- La marque de départ sera un bateau viseur ou une bouée cylindrique **BLANCHE**
- Les marques de parcours 1, 2, 3S/3P, et 4S/4P sont des bouées de couleur **JAUNE**.
- **Les marques pourront être robotiques.**
- La marque de changement de parcours est une bouée **ORANGE**
- La marque d'arrivée est une bouée cylindrique **BLANCHE**.
- Les marques 1 et 2 sont à laisser à bâbord. La marque 3 est soit une porte constituée de 2 marques 3S/3P, soit une marque 3P à laisser à bâbord.
 - Parcours 1 : Flamme numérique n°1 Départ, 1 - 2 – Porte (3S/3P) - 2 – 3P - Arrivée
 - Parcours 2 : Flamme numérique n°2 Départ, 1 – Porte (4S/4P) - 1 - 2 – 3P - Arrivée
 - Parcours 3 : Flamme numérique n°3 Départ, 1 - 2 – 3P – Arrivée

Parcours Virginie Hériot (Pavillon Jaune + Flamme numérique N°4) + Pavillon GPEN

Si le pavillon GPEN est envoyé avec les signaux indiquant le parcours à effectuer, la position de la ligne d'arrivée est décalée.

Elle sera décalée et sera située à environ 200 m dans l'est de la première marque latérale bâbord du chenal du port de Morgat.



- **Parcours 1 Virginie Hériot (Pavillon Jaune + Pavillon GPEN + Flamme numérique 1) :**
Départ, 1 - 2 – Porte (3S/3P) - 2 – Porte (3S/3P) – Arrivée décalée à l'entrée du chenal
- **Parcours 2 Virginie Hériot (Pavillon Jaune + Pavillon GPEN + Flamme numérique 2) :**
Départ, 1 – Porte (4S/4P) - 1 - 2 – Porte (3S/3P) – Arrivée décalée à l'entrée du chenal

ANNEXE 3.6 - PARCOURS ZONE F - ROSCANVEL - WAZSP

La couleur des bouées, est définie en IC 10.1

Les marques 1 et 2 sont des portes pour les Waszp

La marque 1 est verte à laisser à Bâbord et la marque 2 est une porte pour les Birdyfish.

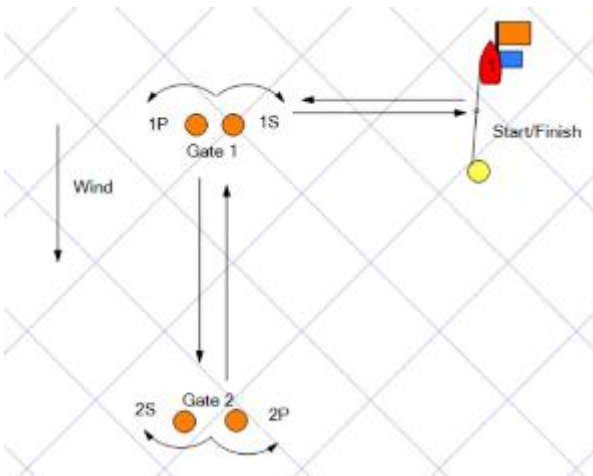


WASZP

Parcours 1 : flamme numérique n°1 : Départ – Porte 1S/1P – 2P – Arrivée

Parcours 2 : flamme numérique n°2 : Départ – Porte 1S/1P – Porte 2S/2P – Porte 1S/1P – 2P – Arrivée

Parcours 3 : flamme numérique n°3 : Départ – Porte 1S/1P – Porte 2S/2P – Porte 1S/1P – Porte 2S/2P – Porte 1S/1P – 2P – Arrivée



WASZP

Parcours 4 : flamme numérique n)4 :

Départ – 1S (Bâbord) – Porte 2 – Porte 1 – Porte 2 - 1S - Arrivée

ANNEXE 4 - POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE

COTIERS ET SPEED CROSSING

Le comité de course peut interrompre une course de type côtier et speed crossing selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées dans cette annexe (ceci modifie la RCV 32).

A4.1 Si un bateau du comité de course arborant le 2ème substitut (ceci modifie Signaux de Course) se tient près d'une des marques identifiées par un astérisque, l'ensemble marque et bateau comité constitue une porte où un pointage officiel des bateaux va être effectué. Les bateaux devront passer cette porte et continuer leur course.

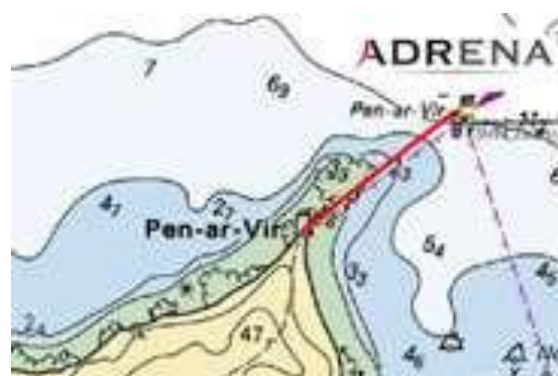
A4.2 Si par la suite, le comité de course décide d'interrompre la course, il arborera les pavillons S sur H accompagnés de deux signaux sonores (ceci modifie Signaux de course) signifiant : « La course est interrompue et le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée ». Le comité de course confirmera, si possible, ces indications par V.H.F.

A4.3 Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après ce dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la règle 14 quand l'incident a causé une blessure ou un dommage sérieux ou selon la RCV 69.

A4.4 Les marques où un pointage officiel peut être effectué sont identifiées par un astérisque (*) dans la description des parcours côtiers et speed crossing

ANNEXE 5 – ZONES INTERDITES

Zones Interdites



Ile Longue : La navigation autour de l'île longue dans la zone balisée par les marques spéciales numérotées de 0 à 10 est formellement interdite.

Pen Ar Vir : Dans tous les parcours, il est interdit de naviguer entre la marque cardinale Pen Ar Vir et la pointe du même nom.